



F.S.U Martinique

Promotions de corps et de grades



Informations:

tout ce que vous devez savoir est sur le **BO n°47 (encart) du 22 décembre 2005**;

pour le consulter:

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/47/encart.htm>

pour le télécharger:

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2005/47/encart47.pdf>

Votre dossier i-Prof

tout examen de promotion repose désormais, et pour **toutes les catégories** de personnels, par l'examen de votre parcours professionnel sur **i-Prof**; à cet effet, il vous appartient de le documenter et de l'enrichir au fur et à mesure;

pour le consulter:

<http://www.ac-martinique.fr/perso/bvirtuel.shtml>

vos identifiant et mot de passe sont les mêmes que pour "@ Mail ouvert"

si vous les avez égarés, demandez-les au secrétariat du proviseur

Accès au corps des Agrégés, au corps des Certifiés et des profs d'EPS

une candidature est à déposer **avant le 27 janvier** par Internet:

<http://www.education.gouv.fr/personnel/siap/>

les pièces justificatives sont à déposer **avant le 3 février** au rectorat (DPLC)

Accès à la Hors-classe des Agrégés

pas de candidature à déposer: toute personne promouvable sera examinée à partir du 7^e échelon; le mode d'accès à la Hors-classe a été **modifié de fond en comble** à tel point que les collègues qui auraient dû être promouvables cette année (4 ans au 11^e échelon) ne sont plus surs de rien;

parmi les nouveautés, on citera la disparition du barème des diplômes et de l'accès au corps par concours, la modulation de l'ancienneté en fonction d'une promotion au choix ou non, et l'introduction d'une **note de mérite sur 100 points**, élaborée conjointement par les chefs d'établissement et les IPR...

ici aussi, la **documentation du parcours professionnel sur i-Prof** est fondamentale; en outre c'est le seul outil objectif qu'il nous reste désormais pour faire valoir nos mérites en remettant une **copie du dossier de synthèse** élaboré par i-Prof à **vos représentant SNES-FSU** aux commissions paritaires académique (CAPA); **faites vite** car la campagne de consultation des dossiers par les chefs d'établissement et les IPR pour émettre un avis va bientôt commencer !

Accès à la Hors-classe des Certifiés

pas de candidature à déposer: le système mis en place en 2004-2005 est poursuivi et accentué; il est similaire à présent à celui qui prévaut pour les Agrégés;

un conseil: documentez votre dossier i-Prof et envoyez une copie à vos représentants SNES

Vos commissaires paritaires titulaires dans l'établissement

Agrégés:

Certifiés: